

N° 482 • JUIN 2015

CAVAC

POSITIVE
AGRICULTURE !

INFOS ▶

" Nos racines et nos ailes... "

▶ ÉDITO

A l'heure du numérique, on finit par oublier l'étendue des évolutions qui ont modifié en profondeur le monde agricole depuis 50 ans. Et la Cavac a accompagné, souvent anticipé ces changements technologiques et sociétaux profonds qui ont jalonné toutes ces années par petites touches ou par suite de ruptures majeures (Evolutions de la PAC, crises sanitaires...), auxquelles il a fallu s'adapter.

Les contours de la Cavac d'aujourd'hui sont le fruit de cette histoire ; le fruit aussi de ce que les décideurs successifs ont eu la clairvoyance parfois, l'opportunité souvent, de construire en cohérence avec le territoire, ses spécificités et ses acteurs.

Parce que nous entendons rester une coopérative profondément ancrée au territoire en mesure de répondre de façon performante aux attentes nombreuses d'agriculteurs eux-mêmes très différents dans leur comportement, leurs façons de produire ou de mettre en marché leurs productions.

Ancrage au territoire pour plus de proximité et une complicité sociétales – salariés qui est la clé d'une relation durable et efficace.

Une accélération manifeste des évolutions a marqué ces dernières années. L'agriculture est aujourd'hui attendue non pas seulement pour produire mais pour apporter sa contribution à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Si nous avons des producteurs très différents, nous sommes également confrontés à différents consommateurs, souvent complexes et contradictoires. L'enjeu est de produire pour répondre à leurs attentes. Du conventionnel au Bio, nous nous adaptons et nous innovons.

Le progrès ne s'arrête jamais et les innovations en agriculture ont également jalonné ces 50 dernières années. En 1965, bon nombre d'exploitations n'avaient même pas de tracteur ! Aujourd'hui les tracteurs avancent sans chauffeur et le « big data » va continuer à apporter son lot de révolutions dans le monde des cultures comme de l'élevage.

Comme l'arrivée de l'électricité, l'émergence de ces robots et capteurs en tous genres, peut faire peur. Mais c'est sans doute une clé pour être là demain et pour pouvoir attirer des jeunes qui naissent avec un smartphone dans les mains et qui seront des agriculteurs différents de leurs parents et de leurs grands-parents

Savoir prendre du recul, savoir prendre de la hauteur... et surtout savoir positiver pour aller de l'avant.

La Cavac d'aujourd'hui, c'est cela,... la positive agriculture !

Jérôme Calteau
Président du Conseil d'administration

► CHIFFRES CLÉS
LA CAVAC
EN 1965
EXERCICE 1964-1965

Chiffre
d'affaires
consolidé
74 millions de Francs
Ancien Francs

Salariés
346
Sociétaires
30 000

Stockage
49 900 tonnes

Engrais et
amendements
75 000 tonnes

Alimentation
animale
9 782 tonnes

Semences
1 000 tonnes

Collecte
61 900 tonnes

Porcs
charcutiers
3100 (1967)

Bovins
5600 (1968)

Tracteurs
200

► CHIFFRES CLÉS

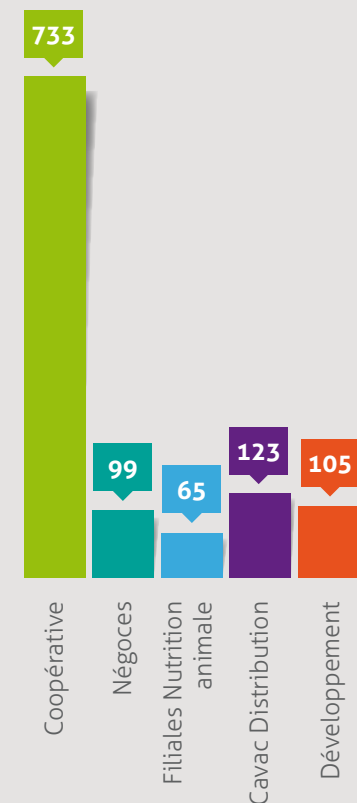
LE GROUPE CAVAC AUJOURD'HUI
EXERCICE 2013/2014

Chiffre d'affaires consolidé
900 millions d'euros

Chiffre d'affaires coopérative
703 millions d'euros

Sociétaires
5 000

Salariés
1 241 équivalents temps plein



Pôle Végétal

productions végétales
742 302 tonnes

Approvisionnements Grandes Cultures
Chiffre d'affaires de 96 millions d'euros

Plants de pommes de terre
5000 tonnes

Légumes
2838 hectares

Productions de semences
7906 hectares

Services
22 000 Ha sous pilotage de fertilisation par satellite (CERELIA)

8 plans d'eau construits

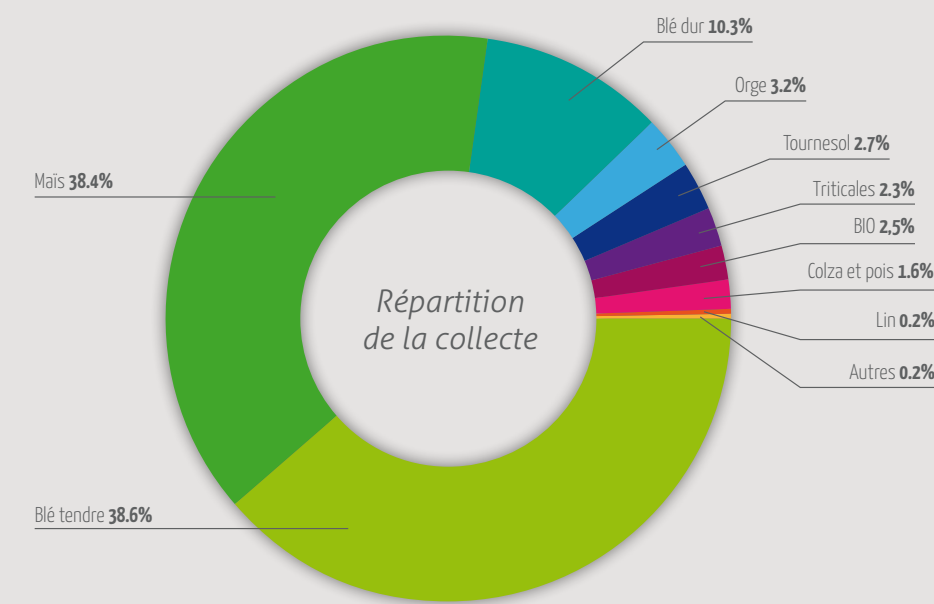
950 Abonnés à Dialog'assolement

200 Dossiers ICPE

1350 Plans de fumure

850 Déclarations PAC

180 Plans d'épandage



Pôle Développement

Compostage
45 285 tonnes

Espaces Verts
150 paysagistes
300 collectivités
120 terrains de sport

Cavac Biomatériaux
1800 ha de chanvre
Potentiel : 250 000 m³ d'isolants

Agri-Ethique
20 000 T de blé
73 millions de baguettes

Zen'nature
11 000 T de litières pour animaux

Bioporc
250 porcs bio
14,5 millions d'euros de CA

Terre de Viande
3000 e-clients

Pôle Animal

Animaux commercialisés (en unités)

Bovins de boucherie
121 221

Porcs
400 112

Agneaux et brebis
26 982

Lapins
9 012 979

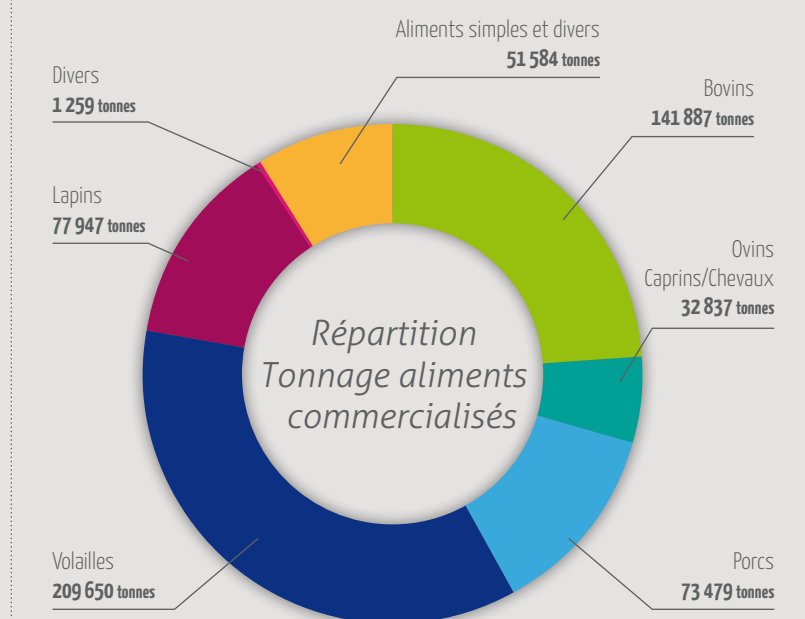
Chevrettes
4750

Canards
4 198 386
Dindes
285 789
Poulets
18 476 155
Volailles traditionnelles
1 188 240
Cailles
4 426 943
Pintades
16 684

Santé animale
5 docteurs vétérinaires



Aliments commercialisés 588 643 tonnes
dont aliments fabriqués 473 586 tonnes



Pôle Distribution

Chiffre d'affaires Gamm Vert et Agrivillage
29 millions d'euros

	Nombre	Surface de vente moyenne
Gamm vert	12	2106 m²
Gamm vert Village	3	502.5 m²
AgriVillage	23	245 m²

123 salariés

Agriculture Biologique

10% de la production nationale de Céréales Bio

15,8% de la production nationale de Porcs Charcutiers Bio

12% de la production nationale de Légumes Secs Bio

► L'HISTOIRE DE LA CAVAC

Années 60 : la naissance de la Cavac

Années 70 : émergence des productions animales

La période des années 70 est marquée par une forte intensification de l'agriculture régionale : production de taurillons à partir de maïs ensilage, développement de l'aviculture...

1884 :

création des syndicats cantonaux qui très vite prennent une dimension départementale.



1936 :

mutation des syndicats en coopératives, création de la Cava (Coopérative agricole vendéenne d'approvisionnement) et de la Cav-blé (Coopérative agricole vendéenne de blé)



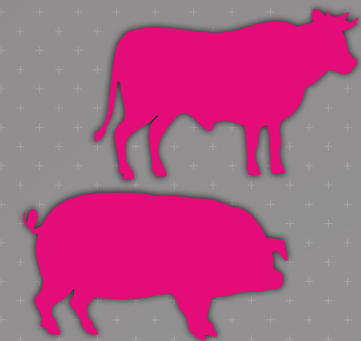
1965 :

création de Cavac. Les deux coopératives C.A.V.A (Appro) et à la C.A.V. Blé (Céréales) fusionnent pour former : la coopérative Cavac. Création du Groupement des producteurs de haricots (GPH)



1967-1968 :

création des groupements porcs et bovins



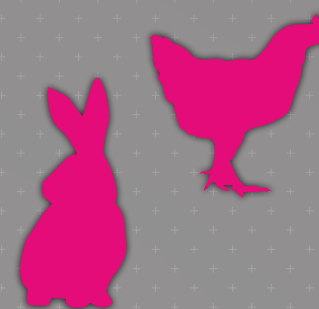
1970 :

création du GIE Cavac - Socopa qui assure la mise en marché des bovins



1974-1976 :

création du groupement lapins et développement du groupement volailles



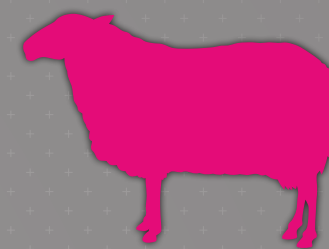
1976 :

construction de l'usine d'aliments de Fougeré et développement du groupement volailles.



1977 :

création du groupement ovins



1979 :

le siège social de la Cavac quitte la Maison de l'agriculture pour s'installer juste en face, 12 boulevard Réaumur, où il se situe encore aujourd'hui.



Années 90 : le rebond de la coopérative

Après le pic à 450 000 tonnes collectées, les volumes de céréales baissent (effets conjugués de la Politique Agricole Commune, de conditions climatiques défavorables et d'une concurrence renforcée), la collecte tombe à 250 000 tonnes en 1995.

Années 80 : spécialisation des producteurs & Sud Vendée plus céréalier

Conséquence des quotas laitiers, le Sud Vendée accentue sa spécialisation dans les céréales ; les cultures de vente se développent simultanément dans le Bocage. La coopérative engage des investissements pour le stockage des céréales : Fougeré, Luçon, Fontenay-le-Comte, La Mothe-Achard, Les Sables d'Olonne.

1999 :

prise de contrôle de Nutri-Vendée et rachat de plusieurs négociants locaux

1997-1998 :

retour d'une bonne dynamique pour Cavac grâce à une offre commerciale repensée et à la montée en puissance des démarches qualité et de la politique « filières ».



1996 :

première crise de la vache folle avec pour conséquence le renforcement des démarches qualité et de traçabilité engagées par la coopérative.

1995 :

création de la filiale Cavac Distribution pour l'activité grand public



1992 :

création du Central Appro



1988 :

Cavac fait évoluer son logo avec une signature : " Une terre d'avance "



1985-1990 :

Fusion avec la Coopérative du Bocage à Bressuire (79) Passage des premiers "Libre Service Assisté" sous enseigne Gamm Vert.



1981 :

la Cavac rachète la station semences de Mouilleron Le Captif à la SemOuest et développe la production de semences



2002 :

la Cavac est une des premières coopératives en France à lancer une campagne d'affichage vers le grand-public pour communiquer positivement sur le métier d'agriculteur



Années 2000 : l'heure est à la différenciation

La nouvelle réforme de la Pac qui aboutira en 2005 au découplage des aides (DPU) change la donne et accélère les restructurations des exploitations. Dans le même temps, les exigences environnementales prennent une importance croissante (éco-conditionnalité).

Années 2010 : les défis de la croissance verte

La réforme de la PAC en cours, le Grenelle de l'environnement et une attente sociétale forte poussent le secteur agricole vers plus de durabilité. Dans ce contexte, Cavac fait le pari de la croissance verte. Pour la coopérative, le respect de l'environnement n'est pas en contradiction avec les intérêts économiques et sociétaux.

2004 :

lancement de la marque de légumes secs « Grain de Vitalité »



2005-2006 :

Deux exercices de transition pour Cavac. Après une réflexion stratégique menée en profondeur, l'organisation de la coopérative est repensée vers plus de transversalité. Des moyens sont mis en œuvre pour assurer une veille en matière de "Recherche & développement" (énergies renouvelables, agro-matériaux...).

2007 :

le groupe Cavac arbore sa nouvelle identité visuelle



2007 :

Cavac s'associe à la Coopérative Eveil pour créer Fertil'Eveil, station de compostage située à Saint Pierre du Chemin.



2009 :

le groupe Cavac se lance dans la production industrielle d'isolants à base de chanvre et de lin avec la création de la filiale « Cavac Biomatériaux ».



2011 :

Cavac décide de vendre en ligne les viandes produites par les éleveurs de la coopérative. Le site Web www.terredeviande.coop voit le jour.



2013 :

Cavac fusionne avec les trois coopératives agricoles Geo (en bovins et ovins), CPLB (en lapins) et CAHBV (en plants de pommes de terre).



2014 :

Cavac renforce son implication dans l'agriculture biologique par la reprise de la société Bioporc, basée à la Châtaigneraie.



2015 :

Cavac lance sa nouvelle signature la « Positive Agriculture ».



DANS LE DEPARTEMENT

La C.A.V. BLE et la de l'excellent couple qu'elles formaient

C'était officieux, c'est maintenant officiel. Les assemblées générales que tenaient conjointement la C.A.V.A. et la C.A.V. BLE, Jeudi 11 Février, et auxquelles participaient plus de cent délégués, représentant les 27.000 adhérents des deux coopératives, ont entériné le projet de fusion qui leur était soumis. Après 23 ans d'existence au service de l'agriculture vendéenne, la C.A.V.A. et la C.A.V. BLE se sont effacées pour faire place à une Coopérative plus puissante, et mieux adaptée « aux responsabilités nouvelles qui incombent à la Coopération dans un avenir très prochain pour la défense des intérêts vitaux des exploitants agricoles ». La C.A.V.A.C. Coopérative Agricole Vendéenne d'Approvisionnement et de Vente de Céréales et autres produits agricoles.

Cette fusion permettra dans l'immédiat, une amélioration des services rendus aux adhérents, et pour l'avenir, de préparer les voies nouvelles dans lesquelles devra s'engager l'agriculture pour s'adapter aux nouvelles lois économiques.

Mais reprenons le déroulement normal de cette importante matinée.

La C.A.V.A. et la C.A.V. BLE devaient tenir d'abord leurs assemblées générales ordinaires et au cours des assemblées générales extraordinaires qui suivaient accepter leur dissolution et enfin l'acte d'apport fusion.

A la tribune avaient pris place : MM. CAILLAUD, Président C.A.V.A. ; du FONTENIUX, Président C.A.V. BLE ; LION, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant M. le Préfet ; CACAUD, Notaire qui a rédigé l'acte de fusion ; PATEAU, Président de la F.D.S.E.A. ; ARTUR, Directeur de la C.R.C.A.M. ; De COLLART, Président de la M.S.A. ; PETIT, Président du C.D.I.A. ; BODY, Ingénieur en Chef du Génie Rural ; DEVILLE, Ingénieur de la D.S.A. représentant M. LAVIGNE, etc... Tandis que l'on notait dans la salle de nombreuses personnalités représentant les organisations agricoles du département.

La dernière Assemblée Générale de la CAVA...

Rétrospective de l'évolution de la Coopérative

Après avoir remercié les délégués et les personnalités présentes, M. CAILLAUD, Président de la C.A.V.A., donnait lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 1963-1964.

A cette occasion déclarait M. CAILLAUD, il nous a semblé souhaitable de faire une rétrospective de l'évolution de la C.A.V.A. depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis le 9 Octobre 1941.

Après avoir expliqué la création des deux coopératives, C.A.V.A. et C.A.V. BLE, et les difficultés de la mise en route, M. CAILLAUD poursuivait :

« De 1942 à 1952, le chiffre d'affaires de la C.A.V.A. est passé de 34.358.780 anciens francs, à 1.070.000.000 d'anciens francs, pour atteindre, en 1964, la somme de 3.640.808.174 anciens francs.

Cette progression régulière de notre chiffre d'affaires est due à la fidélité de nos Coopérateurs, mais aussi à l'activité et au développement de tout le personnel de la C.A.V.A., y compris les dépositaires, sous l'autorité et la compétence de M. BEAUDOUX, Directeur Général de la C.A.V.A. depuis 1945.

Au cours de ces 20 années passées au service de la C.A.V.A. qui s'ajoutent aux 10 années antérieures consacrées à deux autres coopératives, M. BEAUDOUX n'a pas eu d'autres soucis que de rendre service aux Coopérateurs. Le Conseil d'Administration, unanime, tient à lui en donner acte et à le remercier de son dévouement.

Techniques

Notre usine d'aliments du bétail étant maintenant achevée, il y aura lieu de prévoir, très rapidement, un aménagement rationnel du stockage et de la manutention.

En effet, pour diminuer au maximum les frais de sacherie et de main d'œuvre, il faudra envisager l'installation de cellules de stockage avec bandes transporteuses pour alimenter mécaniquement la

Sociaux

L'implantation optimale de nos dépôts dans toute la Vendée est une œuvre sociale de longue haleine qui doit être poursuivie, tant pour la commodité de nos

Intellectuel

A notre époque où, à chaque instant, tout est remis en discussion, il est plus important que jamais de poursuivre la formation coopérative de nos adhérents et de nos Collaborateurs, Cadres et Dépositaires.

L'action de la Coopération en faveur des jeunes doit se poursuivre en mettant à leur disposition

Puis M. CAILLAUD citait les principaux investissements réalisés par la C.A.V.A. : — L'achat du magasin principal, — La construction du siège social, Place du Champ de Foire. — L'achat des Etablissements BLUCHE. — L'achat des terrains du boulevard des Marchandises où est construite une nouvelle usine d'aliments du bétail.

Enfin, citons tout particulièrement les installations de stockage et de séchage des oléagineux à LUÇON ainsi que l'usine de préparation des aliments du bétail à LA ROCHE-SUR-YON.

Cette dernière permet, avec un horaire de 8 heures par jour, de fabriquer 20.000 tonnes par an d'aliments les plus variés, et 40 à 50.000 tonnes, s'il le fallait.

Par sa conception rationnelle et le souci d'éviter les dépenses inutiles, cette usine est, actuellement en France, un modèle du genre. Après avoir donné un rapide aperçu du bilan du dernier exercice qui fait apparaître une augmentation de 485 millions du chiffre d'affaires, M. CAILLAUD poursuivait :

Certes, il n'est pas indispensable d'avoir des excédents très importants, mais encore faut-il en avoir suffisamment pour équilibrer les comptes et pour continuer notre politique d'investissements. Ces investissements sont d'ordre :

trémie de réception de la nouvelle usine.

Enfin, notre équipement réservé aux produits du sol dispersés dans différents bâtiments, est maintenant très insuffisant, alors que l'importance de ce secteur implique des installations modernes de type industriel. Il faut y pourvoir sans retard si l'on veut rendre à nos producteurs les services qu'ils en attendent.

Coopérateurs que pour celle de nos Dépositaires. Elle nécessitera de longues années et doit être continuée sans relâche.

toutes les possibilités de développement technique et intellectuel. Le service des « RELATIONS COOPÉRATIVES » sera dirigé avec talent M. LEVILLAYER, a déjà beaucoup travaillé pour accroître cette formation Coopérative.

En poursuivant cet effort, votre Conseil d'Administration a cons-

science de préparer l'avenir et espère que, bientôt, tous les coopérateurs en recueilleront les fruits. Après cet exposé, M. LAMBERT

...et celle de la C.A.V. Blé Une année difficile

C'est le deuxième exercice au cours duquel le commerce des céréales a été partiellement libéré mais le Marché Commun Céréalière n'a pas encore pris corps, ne permettant pas d'obtenir sur le Marché Européen, les débouchés attendus, déclarait M. COURADETTE dans le rapport du Conseil d'Administration de la C.A.V. BLE.

A ces difficultés de commercialisation sur les marchés extérieurs s'ajoutent celles dues au maintien des prix de vente des céré-

Commissaire aux Comptes donnant lecture du compte rendu financier qui était ensuite adopté à l'unanimité.

orge, maïs, sorgho, haricots, fèves, millets, etc... Après avoir précisé les détails de la commercialisation et les difficultés de conservation des céréales, M. COURADETTE donnait des précisions sur les compléments de prix et ristournes sur les livraisons de blé, orge et maïs au sujet desquels tous les adhérents ont eu par lettres toutes les explications voulues.

M. COURADETTE complétait ce large tour d'horizon en abordant

en sacs qu'en vrac. Notre Coopérative se propose d'étudier tout spécialement ce problème afin de pouvoir répondre d'une façon rationnelle à cette évolution due au développement du moissonnage battage.

Une dépense d'équipement particulièrement lourde pour la Coopérative est constituée par la sacherie. Le nombre de sacs achetés en 15 ans atteint 557.000 pour un montant total de dépenses de 130 millions d'anciens francs.

Et il en faudrait d'autres ce qui est impossible aussi votre Coopérative a renouvelé par lettre à chacun de ses adhérents, sa proposition d'assurer leur approvisionnement en toiles neuves au même prix de gros que celui qu'elle obtient pour ses achats. Elle assurera gratuitement le mar-



les imposés par la politique de stabilisation que le Gouvernement a cru devoir prendre, provoquant le refus par les meuniers du paiement des primes de conservation, entraînant de ce fait des chutes importantes de cours.

Aux difficultés économiques, se sont ajoutées, pour cette campagne, celles d'ordre technique pour le stockage et la conservation de céréales moissonnées dans des conditions climatiques très défavorables.

Les quantités totales collectées en toutes céréales ont été de 788.000 qx, soit environ 5 % de moins que le précédent record atteint au cours de l'exercice précédent.

Grâce à nos importantes possibilités de stockage, poursuivit M. COURADETTE et à l'équipement en moyens de conservation, séchoirs, turbo-ventilateurs, appareils de manutention, nous avons pu amener la plus grande partie de nos stocks à la qualité meilleure. Nos séchoirs ont pu sauver des quantités importantes de céréales qui auraient été irrémédiablement perdues si elles n'avaient pu être traitées dans les délais rapides.

C'est ainsi que nous avons passé dans notre séchoir, à LA ROCHE-SUR-YON 62.000 qx de céréales et autres produits, blé,

le chapitre des améliorations de l'équipement en moyens de réception, stockage et conservation et soulignait que « l'accroissement du nombre des moissonneuses-batteuses accélérant les apports nous oblige à poursuivre notre effort d'équipements en trémies vrac, en magasins de stockage et en équipement de conservation ».

Ces capacités de stockage et ces moyens de conservation qui paraissent importants, s'avèrent cependant insuffisants pour répondre à la demande pressante de nos adhérents, qui ne disposant pas de moyens de logement à la ferme, demandent à leur coopérative de recevoir massivement des récoltes. Le développement des moissonneuses-batteuses aggrave chaque année, cette situation. Du fait de l'extension rapide de ce mode de récolte, on peut considérer que dans peu d'années, et lorsque les conditions climatiques seront favorables, les battages s'effectueront en trois semaines. Malgré l'importance de nos équipements de réception, il ne sera pas possible de satisfaire toutes les demandes. Il faut donc penser dès maintenant à compléter l'équipement des fermes, ou de groupes de fermes dans le cadre de leur C.U.M.A., en moyens de pré-stockage, tant

quage des sacs à titre d'encouragement pour les achats de plus de 50 sacs.

Nous espérons que de très nombreux adhérents répondront à notre proposition.

Votre Conseil d'Administration a continué à se préoccuper de la amélioration des structures administratives de votre Coopérative.

Le réseau des délégués coopératifs communaux est maintenant presque complet.

Seules, 8 communes n'ont pas désigné leur représentant. Ces délégués sont informés régulièrement de nos activités par circulaires et par des réunions de contact faites dans le cadre des sections.

Trois réunions ont été tenues dans l'année dans chaque section. Le pourcentage des participants a été satisfaisant, il atteint 64 %.

En collaboration avec la C.A.V.A. et avec le concours des délégués coopératifs communaux, notre personnel technique a tenu, à la veille, dans le courant de l'hiver, 36 réunions d'information, intéressant un auditoire de plus de 1.200 adhérents.

DANS LE DEPARTEMENT

C. A. V. A. ont vécu est née la « C. A. V. A. C. »

Nous sommes préoccupés de parfaire les connaissances coopératives de nos délégués. En 1962, 63, vingt jeunes délégués avaient été inscrits aux cours par correspondance du Centre National de la Coopération Agricole. Cette année, nos inscriptions s'élevaient à 57.

D'autres Coopératives, notamment des Coopératives Laitières, se sont préoccupées aussi d'ini-

tier de jeunes délégués au fonctionnement de leurs organisations coopératives et à leur gestion. On ne peut que se féliciter du chiffre de 80 responsables coopératifs de Vendée qui suivent présentement les cours d'initiation nouvelle-ment mis au point sur notre demande, par le Centre National de la Coopération Agricole. Les frais de cette formation sont pris en charge par les Coopératives.

Affectation des excédents

Compte-tenu des compléments de prix et ristournes versés en paris sociaux, les résultats financiers de l'exercice laissent un excédent net de 118.130,94 F, que votre Conseil d'Administration, en accord avec le commissaire aux comptes vous propose d'affecter de la façon suivante :

— A la réserve légale, 10 % des excédents 11.813,09 F.

— A la provision pour dépenses exceptionnelles de réparations dotation de francs 74.272,55 F.

— Au paiement des intérêts sur paris sociaux, 5 % du capital 30.299,30 F.

Total 116.190,94 F

Pourquoi la fusion ?

Aussitôt après les assemblées générales ordinaires et l'approbation des bilans, la C.A.V.A. et la C.A.V. BLE tenaient leurs assemblées générales extraordinaires au cours desquelles étaient proposées la dissolution des deux coopératives et le projet de fusion.

Il était tout d'abord donné lecture d'un extrait de l'étude de l'organisation de la C.A.V.A.C. par le Centre National de la Coopération résumant les objectifs de la fusion :

1. — La fusion a pour objectif de créer une unité économique plus puissante que chacune des Coopératives fusionnantes, cette « puissance » étant ici définie d'une façon très générale : l'évolution des structures économiques en général et des structures coopératives en particulier mar-

quant une tendance affirmée à l'accroissement de la taille des entreprises. Le « seuil de volume » des unités tend à s'élever, tant au point de vue des équipe-

3. — La fusion doit permettre d'obtenir non pas une réduction des charges d'exploitation, mais éventuellement une stabilisation relative de certaines charges dans la prochaine phase d'expansion d'activité.

En effet, on peut espérer une meilleure productivité des moyens humains et de certains équipements :

Soit par la compensation des points d'activités saisonnières.

Soit par la fusion de services qui devaient nécessairement exister dans les deux organisa-

— à éviter les doubles emplois, à sélectionner les programmes,

— à mieux rentabiliser les capitaux investis.

De ces différents points de vue la fusion paraît pleinement justifiée ; l'organisation doit s'attacher à mettre en place des moyens propres à atteindre ces objectifs. Cependant il ne faut pas penser à parvenir, en une seule étape, à un schéma d'organisation achevé, la mise en place de méthodes plus modernes nécessite un certain délai : les moyens doi-

L'acte de fusion

De cet acte, volumineux et d'une lecture fastidieuse, avait été extrait les principaux chapitres qui étaient portés à la connaissance de l'assistance.

Les bases de la fusion sont les suivantes : en vue, dans l'intérêt de leurs sociétaires d'assurer un meilleur rendement, une gestion économique rationnelle, et commune de leur activité, les Coopératives C.A.V. BLE et C.A.V.A. ont estimé qu'il convenait d'opérer une concentration de leurs moyens de production, de transformation et de commercialisation des produits de leurs sociétaires comme aussi la concentration de leurs moyens pour l'approvisionnement des dits sociétaires.

A cet effet, elles ont décidé de réaliser entre elles une concentration au moyen de la fusion par voie d'absorption, la C.A.V.A. absorbant la C.A.V. BLE.

La Coopérative absorbante aura la propriété de la jouissance des biens et droits à elle, apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Mais il est convenu que les effets de cette fusion remonteront rétroactivement au 1er Juillet Mil. le neuf cent soixante quatre.

Le Conseil d'Administration de la Coopérative absorbante sera composé de quinze à vingt membres.

Il est pour but : D'organiser et de discipliner la production et la mise en marché afin d'accroître les revenus des producteurs par la régularisation des cours et l'orientation de l'action des membres du Groupement sur les exigences du marché en tant qu'Organisme de Production et de Commercialisation.

Les règles adoptées dans le cadre du Groupement des Producteurs de la C.A.V.A.C., pour les légumes secs, sous réserve de l'approbation de ces règles par le Ministre de l'Agriculture, sont les suivantes :

— Organisation et discipline de la production mise en marché.

— Obligation pour le producteur de souscrire un contrat de production soumis au contrôle organisé par la Coopérative avec le concours des producteurs et des personnes élues par leurs soins.

— Obligation d'apport total de sa production, déduction faite des besoins familiaux.

L'adhésion au Groupement prévoit le paiement de cotisations

vent être soigneusement pensés et les hommes doivent être mis en situation de pouvoir évoluer. La mise en place de l'organisation devra donc connaître plusieurs étapes :

a) la première étape sera nécessairement une étape de juxtaposition des organisations ; b) la seconde étape devra être une étape d'études et de prises de décisions en matière d'orientation ; c) la troisième devra traduire en termes d'organisation les décisions intervenues.

— Un Directeur Adjoint : M. LEVILLAYER.

— Un sous-Directeur : M. LE FEVRE.

M. BEAUDOUX, actuel Directeur Général de la C.A.V.A. assurera, jusqu'à sa retraite, les fonctions de Conseiller Technique.

La Coopérative prend la dénomination de « COOPÉRATIVE AGRICOLE VENDEENNE D'APPROVISIONNEMENT ET DE VENTE DE CÉRÉALES ET AUTRES PRODUITS AGRICOLES », par abréviation de sigle « C.A.V.A.C. ».

Sa circonscription territoriale comprend le département de la Vendée et les cantons limitrophes.

Le Siège Social est établi à LA ROCHE-SUR-YON, 12, Place de La Vendée.

Les Groupements de Producteurs

Un article très important figure dans l'acte de fusion et a trait au Groupement de Producteurs, la C.A.V.A.C. ayant demandé au Ministère de l'Agriculture à être reconnue comme tel.

Dores et déjà il est constitué dans le cadre de la nouvelle coopérative un Groupement de Producteurs de légumes secs dont la zone d'action est la même que celle de la C.A.V.A.C.

Les différents règlements du Groupement ont été étudiés par 3 commissions avec le concours des responsables du syndicat des Producteurs de légumes secs et adoptés par l'assemblée générale.

Chaque année, le producteur souscrit un contrat annuel. L'adhésion à la Section Spécialisée comporte l'engagement de livrer à la Coopérative la totalité des produits à commercialiser obtenus sur l'exploitation, en légumes secs.

L'adhérent s'engage à s'approvisionner à la Coopérative en semences de haricots, engrais et produits de traitement nécessaires à la production faisant l'objet du contrat.

La Coopérative s'engage à assurer la totalité de la collecte des productions soumises à engagement.

Dans le cadre de la Section Spécialisée des Producteurs de Légumes Secs et en plus du règlement technique de production on a établi des règles spéciales pour la production et la multiplication des semences par sélection des variétés lingot et coco de Vendée.

Ces productions de semences sont destinées à l'approvisionnement de tous les adhérents souscripteurs de contrats.

Les élections

Les assemblées générales avaient à pourvoir au renouvellement de cinq administrateurs.

Ont été élus :

MM. GENTY Raymond, LA ROCHE-SUR-YON.

VINCENT Yves, ST-MATHURIN.

DU FONTENIUX Alain, FONTENAY-LE-COMTE.

LHOMMEDE, ST-PROUANT, GRIT Auguste, LA ROCHE-SUR-YON.

— 1 Président.

— 4 Vice-Présidents.

— 1 Secrétaire.

— 1 Secrétaire Adjoint.

— 1 Trésorier.

— 1 Trésorier Adjoint.

l'après-midi pour élire son bureau dont voici la composition :

— Président : M. du FONTENIUX Alain, FONTENAY-LE-COMTE.

— 1er Vice-Président : M. CAILLAUD Benjamin, ST-MICHEL-EN-L'HERM.

— Vice-Présidents : M. DESHAYES Robert, ST-DENIS-LA-CHEVASSE ; M. VIOLEAU Octave, LE BERNARD ; M. GRIT Auguste, ST-ANDRE-D'ORNAY.

— Secrétaire : M. CHATELAIN André, SIGOURNAIS.

— Trésorier : M. LHOMMEDE Philippe, SAINT-PROUANT.



► PARTENAIRES

MERCI À NOS FIDÈLES PARTENAIRES POUR LEUR SOUTIEN À NOTRE SOIRÉE ANNIVERSAIRE



Science For A Better Life



Directeur de publication : Jacques Bourgeais
Conception/ Rédaction : service communication
12 boulevard Réaumur - BP 27
85001 La Roche-sur-Yon CEDEX
Tél 02 51 36 51 51 • Fax 02 51 36 51 97 • www.cavac.fr

12 Boulevard Réaumur - BP 27 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél 02 51 36 51 51 - Fax 02 51 36 51 97

www.cavac.fr

